

# L'équité territoriale

### Services éducatifs

Dans l'ensemble du territoire de la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN), l'organisation scolaire voit à une répartition équitable des ressources en tenant compte de critères préétablis convenus à la suite de la consultation des instances concernées. Peu importe où l'on se trouve sur le territoire de la CSDN, aucun facteur de distance n'interfère dans les prises de décision puisqu'elles sont édictées par des politiques, règlements et procédures.

Qu'il s'agisse de la répartition des élèves entre les écoles, de la dispensation des services selon les règles de formation des groupes, de la distribution des services professionnels, de la gestion des demandes de changement d'école, de transfert obligatoire, de retour au bassin d'alimentation, de l'accessibilité aux programmes offerts par la CSDN, de la mise en place de classes à effectif réduit pour répondre à certains besoins particuliers, tous les aménagements organisationnels visent à répondre aux besoins de la clientèle.

### Transport scolaire

Les Services du transport veillent à assurer un service équitable à tous les élèves en s'appuyant sur des critères qui prévalent sur l'ensemble du territoire. De plus, en visant toujours la plus grande accessibilité possible, la CSDN organise le service du transport de façon à offrir aux élèves la possibilité de choisir un « programme commission » dans le champ d'intérêt qui les attire, et ce, tout à fait gratuitement. L'offre de places vacantes tarifées peut, quant à elle, permettre l'accès à une diversité de profils offerts dans tout le réseau d'établissements de la CSDN.

### Immobilisations

Le plan triennal des immobilisations est l'outil par lequel la CSDN planifie l'utilisation des budgets de rénovations majeures qui lui sont dévolus, soit à même le fonds des immobilisations, soit à partir de la mesure de Maintenance de bâtiment du MELS. Annuellement, il s'agit d'une enveloppe se situant entre 7 M\$ et 9 M\$ que les Services des ressources matérielles ont à gérer. Ces sommes doivent avant tout servir à réaliser des travaux majeurs de rénovation afin de maintenir un milieu de vie sain et sécuritaire.

Cette année, nous en réaliserons d'importants tels la 3<sup>e</sup> et dernière phase de remplacement de la toiture de l'École secondaire les Etchemins (Charny), la réfection du parement de briques du Centre d'éducation des adultes des Navigateurs (Lévis), le remplacement des toitures des écoles du Boisé (Pintendre) et de la Clé-du-Boisé (Saint-Étienne), le remplacement des fenêtres de l'École des Moussaillons (Pintendre), la réfection des salles de toilette des écoles La Mennais (Sainte-Croix) et de la Clé-d'Or (Saint-Antoine de Tilly), la réfection du pavage de la cour de l'École de la Source (Laurier-Station) et celle du stationnement, du débarcadère et de la cour de l'École de la Ruche (Saint-Rédempteur).

**Esther Lemieux**  
Directrice générale

